



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1597 I  
SÉANCE DU 24 JUIN 2024

**Crédit de 780 000 francs destiné à mettre en place un environnement technique et à financer des projets d'implémentation de Gestion électronique des documents (GED) pour les services de l'administration municipale (PR-1597 I)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 58 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 780 000 francs destiné au financement de projets de Gestion électronique de document (GED) et d'une solution de signature électronique pour les services de l'administration municipale.


*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 780 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2025 à 2028.

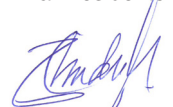
---

Certifié conforme :

La Secrétaire:

  
Yasmine Menétrey

La Présidente:

  
Livia Zbinden